

La restauration collective respectueuse de l'animal

Intégrer la cause animale dans le cahier des charges de la restauration collective.

Concernant l'intégration de la cause animale dans le cahier des charges de la restauration collective, des principes inaliénables ont d'ores et déjà été identifiés : élevages en plein air, bonnes conditions de transport, modes d'abattage respectueux, part du Bio et du local, amélioration de l'offre de repas végétariens, sensibilisation autour des saveurs végétales, etc.

CONTACT

Cause animale

☎ 05 57 93 65 15

@ Courriel

VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

☎ 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS